

Strasbourg, 3 September 2020
[files58f_2020.docx]

T-PVS/Files(2020)58

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS

Standing Committee

40th meeting
Strasbourg, 30 November - 4 December 2020

Complaints on stand-by

**2011/5: FRANCE / SWITZERLAND: THREATS TO THE
RHONE STREBER (ZINGEL ASPER) IN THE DOUBS
(FRANCE) AND IN THE CANTON OF JURA (SWITZERLAND**

- REPORT BY THE COMPLAINANTS -

*Document prepared by
Collectif SOS-LRC (France)*

SUIVI DE LA PLAINTÉ N° 2011/5 CONVERNANT L'APRON DU RHONE

Rapport complémentaire des ONG Françaises au rapport des ONG suisses. Rapport des ONG suisse auquel elles souscrivent.

Nos remarques actualisées à ce jour s'appuient sur notre rapport du 19/07/2018 en ajoutant les éléments positifs et négatifs depuis cette date, paragraphe par paragraphe.

-Inadaptation du droit français à la fragilité des rivières karstiques (voir encadré) : Aucune avancée sur ce point.

Pour l'Agriculture §

1.1 « En positif » . A cette date les avancées signalées en 2018 pour le département du Doubs (25) n'ont toujours pas été étendues au Jura (39) . Ce qui pèse négativement sur les populations d'Apron dispersées sur le 39

1.2 En négatif

1.2.1 -Les mêmes facteurs négatifs subsistent et ont été aggravés avec la poursuite de l'augmentation des volumes de laits produits sur les plateaux karstiques.

1.2.2 Révision du cahier des charges de l'AOP Comté : Le projet de cahier des charges a été validé en AG du CIGC et sera soumis à enquête publique INAO en 2021. Si il apporte des améliorations pour le bien-être animal, malheureusement il entérine deux plafonds nouveaux que sont les volumes maxi de lait par vache à 8500 kg/an* et la taille maxi des exploitations à 1,2 millions de litres de lait par an, niveau plus proche de l'industriel que de l'artisanat revendiqué, source de pollutions supplémentaires.

* 85 % de l'Azote présent dans l'eau de la Loue ets d'origine diffuse agricole (cf synthèse de l'étude du Chrono-Environnement , voir lien en bas de page 2/2)

La limite annuelle par vache laitière pour ne pas produire des excédents d'Azote et de Phosphore doit être inférieure à 6500 l de lait par an dans des conditions de sols optimum.

1.3 **Eléments récents** : la présence de molécules SDI (fongicides agricoles) dans les rivières comtoises (cf travaux de M G. Sené tirés des mesures de l'agence l'eau RMC)

<https://www.shnd.fr/2020/02/28/impregnation-des-ecosystemes-aquatiques-en-franche-comte-par-les-pesticides-sdhi-etat-des-lieux-et-consequences/>

Atteintes aux territoires

Depuis 11/2018 : Les ONG et les scientifiques ont constaté et dénoncé l'augmentation des destructions de haies et de roches affleurantes. Deux actions qui ont des conséquences négatives directes sur la qualité des eaux et sont signe d'intensification des pratiques agricoles.

§ 3 Pour la pollution des eaux domestiques

En positif : Suite aux récents plans de relance, européen et français, les agences de l'eau françaises vont allouer des aides supplémentaires aux communes et aux Communautés de commune pour les réseaux et le TT des eaux usées. 2

En négatif :

-Depuis 11/2018 les ONG ont observé des défaillances récurrentes dans plusieurs fromageries au niveau du traitement des eaux usées qui n'ont pas été modernisés ni adaptés aux augmentations de volumes de laits traités.

- Les agences ne subventionnent toujours pas les dispositifs de TT des micropolluants et des résidus de médicaments.

Synthèse des études du Chrono-Environnement : <https://www.shnd.fr/2020/07/12/2012-2020-bilan-detude-sur-letat-de-sante-des-rivieres-karstiques/>

Pour les ONG

Marc Goux FNE BFC

Collectif SOS-LRC

Besançon le 31/07/2020